



PARC D'ACTIVITES DU MESNIL

REUNION PUBLIQUE DU 18 NOVEMBRE 2011

RELEVES DES OBSERVATIONS ET DES ECHANGES :

Contenu de la présentation :

- rappel des enjeux d'intérêt public
- rappel des négociations menées avec les exploitants agricoles
- présentation du projet d'aménagement modifié. Développement des mesures prises pour garantir la gestion des eaux pluviales.

Questions :

- demande de précisions sur la surveillance du rejet dans les réseaux publics pour le bassin versant 3.
 - o Il est précisé que la gestion de l'exutoire sera assurée par la CODAH qui pourra contrôler la bonne gestion des dispositifs sur les parcelles. De plus le secteur ne comportera que des parcelles de tailles conséquentes dont les propriétaires pourront mobiliser les moyens nécessaires pour assurer l'entretien.
- Interrogation vis-à-vis du rejet qui pourrait survenir sur le RD31A vers Epouville et provoquer des risques d'aquaplaning
 - o Il est confirmé que le projet de gestion des eaux pluviales de la partie qui sera urbanisée améliorera la situation actuelle du point de vue des rejets sur la voirie.
- Demande de précisions sur les disponibilités foncières sur d'autres sites.
 - o La ville de Montivilliers a indiqué que le site d'Epaville, est à présent commercialisé à 100%.
- Les représentants de la profession agricole demandent que soient réalisées des réserves foncières par la CODAH, afin de pouvoir replacer les agriculteurs qui sont déplacés par les projets d'aménagement.
 - o En réponse la CODAH rappelle les engagements pris pour constituer ces réserves foncières.
- Demande de rappel des volumes d'eau des bassins du projet d'origine et du projet modifié.

	Impluvium en ha	Volume de stockage en m3
PROJET 2010	114,61	63 630

PROJET 2011	61,3	34 000
-------------	------	--------

- Demande de précisions sur la gestion de la phase chantier vis-à-vis des risques engendrés par les eaux pluviales.
 - o Il est indiqué que les travaux commenceront impérativement par la réalisation des ouvrages de régulation des eaux pluviales afin de contrôler les eaux boueuses pouvant être produites en phase de terrassements.
- Demande de précisions sur la participation financière de la collectivité à l'opération d'aménagement.
 - o Il est indiqué que la CODAH contribuera à hauteur de 5 M d'€ environ sur un bilan de 30 M d'€ environ.
- Un représentant de la profession agricole indique qu'actuellement 45ha de terres sont à vendre, il recommande que les collectivités puissent acquérir ces terres afin d'indemniser les agriculteurs déplacés, non pas en argent, mais plutôt en terres exploitables. Cela éviterait de déséquilibrer le marché des terres agricoles.